



(Association de Parents d'Elèves Indépendante Jambilloise)

REGLEMENT

Bourse aux vêtements, puéricultures, jouets et livres

Article 1

L'APEIJ organise une bourse aux vêtements (enfant 0 à 14 ans), puériculture, jouets, et livres dans la salle des fêtes de Jambville au profit de l'école du village. **Vous nous déposez vos articles et nous vendons pour vous**, sous condition du règlement ci-dessous.

Article 2

Déroulement

- o Le dépôt de vos articles se fera le **samedi 23 Novembre de 9h30 à 11h**
- o La **vente** aura lieu le **samedi 23 novembre de 13h à 17h** et le **dimanche 24 novembre de 9h à 13h** par les membres de l'association
- o La **restitution** des invendus aura lieu le **dimanche 24 Novembre de 14h30 à 16h 30**
- o La **rétrocession des bénéfiques** des ventes de chaque dépositaire **sera envoyée par virement ou courrier à votre domicile dans les 15 jours qui suivent la manifestation.**

Les articles non récupérés le jour dit, seront offerts à une œuvre caritative du choix de l'APEIJ.

Aucune réclamation postérieure ne sera admise

Article 3 :

L'exposant doit être un particulier majeur non professionnel

Article 4 :

Seuls les articles de puériculture, vêtements enfants de 0 à 14 ans (triés par âge et par sexe dans la mesure du possible), livres enfants, jouets, jeux (de société, vidéos ou petits jeux de plein air), les CD et DVD pour enfants seront acceptés. Cette liste est non exhaustive mais **les articles déposés devront correspondre au thème de la bourse et être en bon état d'aspect, de fonctionnement et complets.** **L'association se porte le droit de refuser des articles en cas de non-conformité.** Les articles nécessitant des piles devront en être pourvus pour des tests. Les petits articles devront être emballés (sac transparent ou emballage d'origine)

Important : Chaque article doit être étiqueté solidement par les soins du vendeur et porter le code vendeur fournie par l'APEIJ et son prix. Tous les articles non étiquetés et/ou sans prix seront vendus au profit de l'association.

Les articles à la vente devront être répertoriés dans la liste vendeur avec leur tarif et description. (cf pièce jointe)

Si vous possédez déjà un code vendeur, merci de le faire apparaître sur votre fiche d'inscription afin qu'il soit soumis à validation par l'APEIJ.

Aucun des articles n'étant vérifié au moment du dépôt, l'APEIJ **décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration partielle ou totale des objets déposés lors de la vente.**

Article 5 :

Sera perçu par l'APEIJ :

- o Les frais d'inscription et d'emplacement fixé à 7 euros pour un dépôt de 1 à 300 articles. Au-delà de 300 articles un supplément de 5 euros vous sera demandé. (Envoi au préalable du règlement par chèque à l'ordre de l'APEIJ)
- o Une commission de **17% du prix d'achat de chaque article vendu.**

Attention : Les places étant limitées, l'attribution se fait au fur et à mesure des inscriptions. Une fois l'inscription confirmée par l'APEIJ aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou d'absence le jour du dépôt.

L'inscription est gratuite pour les membres de l'association.

Article 6 :

Toute participation implique l'acceptation par le vendeur de ce règlement qui sera diffusé sur le lieu de la manifestation. Toute validation d'inscription étant assujettie à la réception par l'APEIJ des éléments tels que précisés sur la fiche d'inscription, toute demande incomplète sera refusée.

Lu et approuvé le /...../.....

Signature :



FICHE D'INSCRIPTION

Bourse aux vêtements, puéricultures, jouets et livres

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Né (e) le / / à

dépt.....

Adresse :

CP.....Ville

Tél. / / / /

Mail :@.....

Titulaire Pièce d'identité N°

Délivrée le / / Par

(Elle vous sera demandée lors de la récupération de vos invendus)

Code vendeur si déjà détenu:

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e) ou professionnel(le)
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
 - ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- (Article R321-9 du code pénal)

Désire participer à la Bourse et à cet effet, vous joint un chèque de _____€ libellé à l'ordre de l'APEIJ

Fait à.....le..... / /

Signature :

Votre inscription sera validée à réception des documents suivants avant le 11 novembre fin des inscriptions :

- le bulletin d'inscription complété et signé par vos soins.
- le règlement intérieur signé
- le règlement par chèque à l'ordre de l'APEIJ

COMMENT COMPLETER LA FICHE

CODE VENDEUR: **(votre code vous sera remis par L'APEIJ lors de votre inscription)**

NOM:

PRENOM:

TEL: / / / /

E.MAIL:

.....@.....

	Description article	Prix	Vendu
code 1	BODY.....	0.20 cts	
code 2	PANTALON.....	1€	
code 3	
...			
Nombre d'articles déposés			
Total des articles vendus			
15% APEIJ			

EXEMPLES D'ETIQUETTES

L'étiquette doit contenir

votre code, le numéro de votre article et son prix article

CODE
PRIX

A2
1€

NUMERO
